

Trait d'union

CHAVAGNES
EN PAILLERS

N°120

Juillet-Août-Septembre 2019

Les informations municipales de votre commune



Bel été, en couleurs !



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailers.fr



Sommaire

Vie Municipale p. 2

Enfance jeunesse p. 6

Social santé p. 9

Culture, sports, loisirs p. 10

Environnement, urbanisme p. 14

Economie Emploi p. 17

Infos Pratiques p. 17



N° 120
Directeur de publication : Eric SALAÜN
Rédaction : Commission Communication.
Photos : Commune de Chavagnes en Pailleurs, associations, Freepik, Phovoir, Pixabay.
Création & mise en page :
Impression :

www.chavagnes-en-pailleurs.fr

Pour accéder au site depuis votre smartphone,



C'est par un épisode caniculaire que l'été s'installe : cela nous rappelle qu'il nous faut rester vigilant en direction des personnes les plus fragiles et notamment âgées. N'hésitons pas à être bienveillants dans notre entourage, dans nos quartiers respectifs.

La période estivale est propice bien sûr au repos, aux vacances bien méritées, et nous permet de profiter plus longuement des espaces collectifs qui participent à un cadre de vie agréable, notamment les abords de la Petite Maine. À ce sujet, il convient de rappeler quelques consignes et règles peut-être oubliées d'une année sur l'autre : la baignade est interdite dans les rivières, la circulation en cyclomoteurs est interdite sur les sentiers réservés aux piétons, la consommation d'alcool sur les espaces publics est interdite pour les mineurs, chacun de nous est responsable de ses déchets, à chacun d'en faire le tri au retour chez soi. Chacun doit pouvoir profiter sereinement de ces espaces.

De la même façon, la circulation en centre-bourg est compliquée compte tenu de l'ampleur des travaux. Respectons-nous les uns les autres, soyons courtois et patients. Quelques règles sont mises en place pour organiser au mieux cette période difficile pour tout le monde. A nous de les suivre.

La première tranche (parking arrière de la mairie-rue de la petite Maine-jardins des souvenirs) est désormais terminée : les plantations s'effectueront à l'automne, compte tenu d'une période estivale qui montre déjà des signes de fortes chaleurs. C'est une satisfaction de voir utilisé fréquemment ce nouveau parking qui permet un accès rapide aux services et aux commerces. C'est aussi une grande satisfaction de voir le cheminement piétons emprunté très largement pour sécuriser les déplacements entre le bourg et les Arcades.

La deuxième tranche a débuté rue de Gaulle par le changement de la canalisation d'eau potable, effectif à ce jour. Suivent actuellement la réfection des trottoirs puis, jusqu'à fin juillet, le début de l'aménagement du secteur des Arcades. La priorité est de maintenir les accès aux commerces et services.

Le diagnostic final concernant l'église a été présenté au conseil municipal. Les désordres déjà identifiés il y a 10 ans sont confirmés et amplifiés. Ce sont des travaux structurels longs et d'un montant important que nous avons validés après étude d'impact sur les finances de la commune : trois années de chantier pour un investissement de 1 835 000 €.

Les travaux d'aménagement, en trois bureaux, de l'ancien local de la Poste, débuteront en septembre.

Les études d'aménagement du futur quartier des Figuiers sont en cours : l'esprit d'aménagement des Mûriers nous sert de référence avec des contraintes de densification plus fortes.

Voilà en quelques mots l'actualité des projets.

Un très grand bravo à Thibault CHAUVET pour avoir décroché le titre de meilleur apprenti de France, catégorie maçonnerie. Un grand bravo aussi à l'entreprise MCBA qui l'a accompagné et soutenu dans son parcours de formation.

Bravo à Bastien ROGER pour sa sélection en équipe de France de coiffure pour concourir aux championnats du Monde à Paris.

Merci aussi à l'ensemble des associations et leurs bénévoles qui rythment nos temps libres au gré des animations et fêtes qui font de cet été, un bel été, en couleurs.

Bien cordialement,

Eric SALAÜN,
Maire de Chavagnes-en-Pailleurs.



6 mai 2019

› VALIDATION DU DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE

Le groupement de maîtrise d'oeuvre mené par le cabinet d'architectes PERICOLO a établi depuis le début de l'année 2019 un diagnostic complet de l'état de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul dans le cadre de l'étude concernant sa rénovation.

M. PERICOLO, architecte du patrimoine, a présenté ce diagnostic détaillé au Conseil municipal. Il fait apparaître de nombreux désordres sur le bâtiment concernant notamment l'état dégradé des couvertures, de la zinguerie et de la charpente des bas-côtés et du chevet, entraînant notamment de nombreuses infiltrations impactant le plâtre des voûtes. Par ailleurs, la plupart des pierres de tuffeaux, sur les piliers de soutien et l'entourage des vitraux, sont très dégradées et nécessitent d'être remplacées. Enfin, les vitraux, devant être déposés, seraient remis en état avant leur repose. Les désordres étant répartis de façon homogène sur l'ensemble de l'édifice, hors façade Ouest et clocher rénovés en 2009-2010, aucune zone n'apparaît prioritaire par rapport à une autre mais toutes nécessitent

d'être rénovées.

Pour l'intérieur de l'église, les travaux concernent d'abord la reprise des voûtes dégradées du fait des infiltrations. Le diagnostic a aussi permis de chiffrer un éventuel embellissement de l'intérieur.

L'estimation globale de cette rénovation, embellissement intérieur compris, a été chiffrée à environ 2,3 millions d'euros HT. Ce montant a été réparti en 4 grandes tranches pour permettre un phasage des travaux : façade sud, façade nord, chevet et rénovation intérieure. Ce phasage peut permettre de répartir sur plusieurs années les travaux à réaliser et tenir compte aussi des contraintes liées à l'aménagement du centre-bourg qui doit avoir lieu en 2020-2021.

Face à l'importance financière de ce projet de rénovation, une étude d'impact budgétaire a été effectuée pour programmer le financement de ces travaux sur les prochaines années. Les travaux d'embellissement de l'intérieur ne relevant pas de l'urgence, ils n'ont pas été retenus

dans cette programmation de travaux. Ainsi, le montant du projet de rénovation à financer s'élèverait à environ 1 835 000 € HT et pourrait débuter dès cette fin d'année 2019, jusqu'en 2022. Les travaux seraient menés par phases, mais sur la base d'un seul marché de travaux alloti par corps de métiers, afin d'optimiser le temps et les moyens affectés au chantier.

Pour ce projet, la commune peut aussi solliciter des partenaires pour obtenir des subventions liées à la rénovation du patrimoine, notamment le Département de la Vendée et l'État.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le diagnostic présenté par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, décide de poursuivre l'étude du projet de rénovation de l'église selon les prescriptions indiquées dans le diagnostic, sauf la partie concernant l'embellissement intérieur, valide le phasage envisagé des travaux et sollicite auprès des partenaires de la commune les subventions les plus élevées possibles.

› ACQUISITION DES PARCELLES YD 423, 426 ET AB 741P. À L'ANJOUNIÈRE ET CHOIX DE L'ÉQUIPE EN CHARGE DE LA MAÎTRISÉ D'OEUVRE DU LOTISSEMENT LES FIGUIERS.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'acquisition par la commune de 3 parcelles situées à l'Anjouinière, dans le périmètre du futur quartier « Les Figuiers ». Le montant de cette acquisition, pour ces parcelles d'une surface totale de 20 287 m² situées en zone UA, UB, 2AU et N du plan local d'urbanisme, est fixé à 299 538 €, conformément à l'avis des domaines.

Dans le cadre de cette acquisition, le Conseil municipal a également validé à l'unanimité

le montant de l'indemnité d'éviction due aux exploitants des parcelles concernées, qui s'élève à 13 921 €.

Cette acquisition permet à la commune de maîtriser un peu plus l'emprise foncière du futur quartier d'habitation « Les Figuiers », pour lequel le conseil municipal a validé à l'unanimité le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui sera chargée d'aménager cet espace d'urbanisation sur une surface totale de 7 hectares, dans la continuité du projet mené les

années précédentes aux Mûriers. L'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue est celle composée de : cabinet Voix Mixtes (architecte paysagiste et urbaniste), M. LE LANN (architecte urbaniste), SAET (Bureau d'étude VRD), GMI (Bureau d'étude environnement), Elise (Bureau d'étude Économies d'énergie) et M. BRETAUDEAU (géomètre), pour un montant estimatif total de 178 187 € HT, missions de maîtrise d'oeuvre et missions complémentaires comprises.

› AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a aussi validé à l'unanimité :

- la décision modificative n°1 au budget général (écriture comptable liée au transfert du budget assainissement à la communauté de communes)
- la demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes pour la période 2018-2020. Ce fonds, d'un montant de 242 378 €, contribuera au financement de 2 projets : l'aménagement du centre bourg et la construction du local de stockage à la ZA des Chênes

- l'adhésion à 2 groupements de commandes avec la communauté de communes du Pays de St-Fulgent/Les Essarts pour la fourniture de matériel informatique, d'une part, et le géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales, d'autre part.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 226 les Cinq Moulins, rue Gabriel Foucaud, 206 la Déderie, 50 rue du Général de Gaulle, 188 rue des Rosiers, rue des Rosiers, 243 les Cinq Moulins, 505 la Déderie, 14 la Herse.



3 juin 2019

> PRÉSENTATION DES SENTIERS DU TERRITOIRE PAR LES BALISEURS

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles règles de balisage sur le territoire intercommunal, décidée par le conseil d'exploitation de l'office de Tourisme du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, Messieurs Gaby ALLAIN et Roger DAVID, baliseurs chargés des sentiers de la commune de Chavagnes-en-Paillers, ont présenté leur travail et les nouvelles règles au Conseil municipal.



Ainsi, dans un souci d'harmonisation du balisage des sentiers du territoire, le conseil d'exploitation de l'office de tourisme recommande de suivre les préconisations de la FFR (Fédération Française de la Randonnée) et du CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) pour les sentiers PR® (Promenade et Randonnée) avec notamment un balisage des sentiers en jaune.

Deux sentiers ont donc été balisés selon ces nouvelles règles sur la commune, en partant de la Mairie, l'un reprenant l'ancien sentier « Entre Maine et Doulay » en rejoignant les secteurs du Cormier et de la Bleure, et l'autre longeant la rivière vers le sud jusqu'à la chaussée de Thorigny et revenant vers le bourg par la Dodinière et le secteur sportif. Retrouvez les informations détaillées en pages 23 et 24

> VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES P'TITS LOUPS

Le PEDT doit être renouvelé à compter de la rentrée scolaire 2019, pour une durée de 3 ans. L'intérêt du PEDT est de définir sur le territoire de la commune, les objectifs éducatifs mis en oeuvre pour le temps périscolaire (avant et après l'école et le mercredi), en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire (écoles, parents d'élèves, centre de loisirs, commune).

Cela permet aussi au Centre de Loisirs de bénéficier de taux d'encadrement assouplis pour les temps périscolaires le matin et le soir des jours d'école et le mercredi. Le comité de pilotage du PEDT, réunissant tous les partenaires, a redéfini au mois de mars dernier les objectifs éducatifs dans ce PEDT :

- AXE 1 - Faciliter le vivre ensemble et le respect d'autrui ;
- AXE 2 - Respecter les rythmes d'apprentissage et de vie de chacun ;

- AXE 3 - Proposer une diversité d'actions ;
- AXE 4 - Favoriser l'épanouissement individuel et l'implication collective.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité le projet de PEDT. Par ailleurs, la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec les P'tits Loups est arrivée à échéance fin 2018. Une nouvelle convention a donc été validée pour une période de 4 ans de 2019 à 2022.

> TARIFS 2019-2020 POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL POLYVALENT

Le conseil municipal a voté les tarifs pour le restaurant municipal polyvalent. Les nouveaux prix tiennent compte de l'augmentation de 2,52 % pour l'achat des repas au prestataire. Ainsi, les tarifs suivants sont validés à l'unanimité :

- Repas scolaire Jules Verne :
Maternelle repas régulier = 3,58 € ; Élémentaire repas régulier = 3,75 €
Repas occasionnel = 4,50 € ; frais pour absence = 1 € ; Repas adulte = 5,06 €
- Repas refacturés à l'école Nazareth :
Repas maternelle = 3,47 € ; Repas élémentaire = 3,64 € ; Repas adulte = 4,95 €
- Repas refacturés aux autres partenaires : P'tits Loups = 3,19 € ;
ADMR (portage) = 4,99 €



L'aide du CCAS de 0.50 € par repas est maintenue pour la rentrée 2019 pour les familles au quotient < ou = à 700 €.



› AMÉNAGEMENT DE 3 BUREAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE

La commune a confié au cabinet 6-k l'étude du réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de Poste en 3 bureaux permettant l'installation de professionnels recherchant un bureau sur la commune. Le dossier de consultation des entreprises est finalisé, sur la base des 6 lots (Lot 1 - Gros oeuvre ; Lot 2 - Menuiseries intérieures et extérieures ; Lot

3 - Cloisonnement, isolation, plafonds ; Lot 4 - Revêtements de sols souples ; Lot 5 - Peintures, ravalement ; Lot 6 - Plomberie, chauffage, électricité), pour un montant estimatif de 90 832 € HT. Plusieurs options sont incluses dans le marché, pour un montant estimatif de 6 340 € HT : reprise de réseaux extérieurs et démolition intérieure au lot 1, stores

enroulants au lot 2 et installation de meubles sanitaires au lot 6.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et a autorisé M. le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer le marché.

› AUTRES DÉCISIONS

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité :

- le transfert intégral des excédents du budget assainissement 2018 au budget annexe assainissement en régie de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent /Les Essarts ;
- la modification du tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade de plusieurs agents communaux ;

- la création d'un nouveau tarif de location pour la salle du Conseil municipal, à destination des entreprises pour des formations, séminaires ou réunions dans la limite de 30 personnes ;
- la nomination d'E-collectivités Vendée comme Délégué à la Protection des Données mutualisé dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour plusieurs biens situés 47 rue Louis-Marie Baudouin, 253 rue des Rosiers, 60 rue de l'Industrie, 241 Les 5 Moulins, 211 Les 5 Moulins, 210 Les 5 Moulins, 248 rue Jacques Bousseau et 17 La Dodinière.

POUR LE BULLETIN DE OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2019, LES ARTICLES DOIVENT PARVENIR EN MAIRIE AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019.

› CME

Les actions réalisées

Dans la continuité de l'action «préserver la nature» et des bacs à mégots, les enfants ont décidé d'installer des pancartes pour faire passer des messages et inciter au respect de l'environnement de notre commune..

Ils ont rédigé 4 slogans illustrés par des dessins :

- Ne jette pas ta cigarette, ça pollue la planète,
- Mets tes déchets ici, la planète te remercie,
- Trie tes emballages, ce sera plus sage,
- Mets tes déchets dans la poubelle, la vie sera plus belle.



Le projet n°2 : la cabane à livres

Les enfants ont choisi de détourner la fonction d'un vieux frigo qu'ils ont customisé et décidé d'appeler « frigo'livres ». Il est installé devant la mairie et est rempli de livres, revues, BD pour tous les âges qui vous attendent bien au frais.

Venez déposer ou emprunter.





Enfance jeunesse

› ÉCOLE NAZARETH

Merci Pauline et Loïc !

Deux départs à la retraite en cette fin d'année à l'école Nazareth...

A l'issue d'une année scolaire riche en projets et activités vécus avec nos élèves, j'adresse quelques remerciements, tout d'abord à toutes les familles pour la confiance que vous nous accordez. Un grand merci aux parents engagés dans les associations OGEC-APEL pour le temps accordé au service du collectif, au service de l'école Nazareth. Merci aussi aux bénévoles qui nous rejoignent chaque année, que ce soit pour de l'accompagnement en sortie pédagogique ou en classe découverte sans oublier les catéchistes.

Cet engagement est indispensable pour la bonne marche d'un établissement du réseau de l'Enseignement Catholique de Vendée.

Un merci et un au revoir tout particulier cette année à Pauline COUTON et à Loïc GAUTIER qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Pauline enseignait depuis 21 ans à l'école Nazareth et Loïc étaient présents depuis 35 ans auprès des enfants à besoins spécifiques. Toute la communauté éducative de l'école les remercie chaleureusement et leur souhaite une joyeuse retraite et de nombreux autres projets personnels.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la rentrée des élèves sera le lundi 2 septembre. Comme chaque année, nous accueillerons toutes les familles lors de notre porte ouverte de pré-rentrée le vendredi 30 août, de 16h30 à 18h30.

C'est l'occasion pour chaque enfant de découvrir sa nouvelle classe, les enseignants, et pour l'école de récupérer les documents administratifs envoyés début juillet. **Bonnes vacances à tous !**

Pauline Couton



Loïc Gautier



› APEL ÉCOLE NAZARETH

Marché de printemps 2019

Le samedi 27 avril, a eu lieu le marché de printemps de l'école Nazareth.

Lors de cette matinée, les enfants du cycle 1 ont découvert les différents métiers sous forme d'ateliers présentés par plusieurs parents (coiffure, esthétique, couture, boulangerie, pâtisserie, bois,...).

Les enfants du cycle 2 sont remontés dans le temps en revivant l'école de leurs aïeuls.

Quant au cycle 3, ils ont eu l'occasion de présenter à leurs parents, autour d'une exposition photos et d'une vidéo, leur séjour en classe découverte qui a eu lieu du 1^{er} au 4 avril à Batz-sur-Mer.



Ensuite, l'APEL a proposé au public des ventes de plants de légumes et de fleurs, des confiseries, des gâteaux préparés par les parents ainsi que des saucissons et préfous.

Le marché a connu comme l'an passé un vrai succès avec un bénéfice s'élevant à 1604 € (1498 € en 2018) au profit des projets pédagogiques de l'école.

l'Apel recrute !

REJOIGNEZ-NOUS



N'hésitez pas à venir rejoindre notre association et découvrir les activités de l'année lors de la **prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 12 septembre à 20h30, à l'école.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Florent BLANCHARD : 06-84-04-48-49
- Emilie ALLAIN : 06-76-94-79-06

› ÉCOLE JULES-VERNE

La semaine des métiers

Les parents et grands-parents nous ont présenté leurs métiers

Judi, nous avons eu la visite de Mme BAUDET BARRE, couturière. Elle crée des pièces recyclables.

M. AYRAL nous a parlé d'énergie dans les maisons. Il est le «docteur» des maisons. Il cherche les pertes de chaleur et indique comment les réparer. Nous avons vu fonctionner une caméra thermique.

Ce vendredi, M. LORIOZ est venu nous expliquer son métier de poseur de poêles. Nous avons assemblé des tuyaux et leurs chapeaux.



M. CHUPEAU nous a fait entrer dans son univers de menuisier, manipuler des outils, voir les différents essences de bois.

Ce lundi, Mme MARCHAND, paysagiste, a réalisé devant nous une esquisse de réalisation de jardin à l'aquarelle.

Enfin, Mme LE SEACH nous a présenté son métier d'infirmière. Après avoir mis une tenue adaptée (blouse, masque), nous avons soigné un faux blessé avec une compresse, du sérum physiologique et un pansement.

Un grand merci à tous les parents qui nous ont aidé à comprendre les avantages et les inconvénients des métiers, les compétences qu'il faut acquérir et surtout le but de tous les métiers : faire ou se faire plaisir en gagnant sa vie !

› AMICALE JULES-VERNE

Enfin les vacances

L'été est arrivé et pour clore cette année, la fête de l'école s'est déroulée le samedi 29 juin.



L'événement s'est bien passé et nous en avons profité pour souhaiter une bonne route aux CM2 qui nous quittent avec leur habituel dictionnaire.

Cette année, les enfants sont partis à la découverte et à la rencontre des métiers.

Nous remercions tous les artisans, commerçants ainsi que la municipalité pour le soutien apporté lors de nos diverses manifestations.

Afin de faire le bilan de cette année et élire les nouveaux membres du bureau, nous vous invitons à l'**assemblée générale le jeudi 26 septembre 2019 à 20h30 à l'école Jules Verne.**

Nous vous souhaitons à tous de passer d'excellentes vacances.

› LES BAMBINOUS

La chasse aux oeufs

Nos petits bambins ont fait la chasse aux oeufs avec leur tata, tout le monde était ravi de ce moment de partage.





Enfance jeunesse

> COLLÈGE SAINTE MARIE

Nouveautés pour la rentrée 2019

Nouveautés au collège Sainte Marie

En cette fin d'année scolaire, les dernières semaines restent importantes pour terminer d'acquies les notions des programmes, mais également pour préparer l'année suivante.

Cette année, les épreuves du Brevet des Collèges se sont déroulées au collège Jules Ferry à Montaigu.

Nous avons expérimenté un quart d'heure de lecture pour tous les élèves et adultes du collège tous les jours dans l'après-midi.

Cette expérience est positive. Les jeunes disent avoir redécouvert la lecture et gagnent en rapidité.

A la prochaine rentrée une option Grec sera proposée au niveau 3^e.

Nous souhaitons à tous les jeunes une bonne fin d'année scolaire et nous leur donnons **rendez-vous le lundi 2 septembre pour les nouveaux élèves de 6^e et le mardi 3 septembre pour tous les autres élèves des niveaux 5^e-4^e-3^e.**

Très belles vacances d'été à tous.



> ACCUEIL DE LOISIRS LES P'TITS LOUPS

Été 2019

UN PROGRAMME D'ACTIVÉS ESTIVAL !

L'accueil de Chavagnes et la Rabatelière ouvrira cet été du 8/07 au 02/08 et du 19/08 au 30/08. L'équipe d'animation a sélectionné des activités variées et ludiques qui enchanteront petits et grands.

En juillet, les enfants pourront s'immerger dans l'univers de Jumanji. Alan t'invite à découvrir de nombreux univers et à l'aider à retrouver les clés d'un vieux coffre.



En août : Retrouve la peluche des émotions qui te guidera sur l'émotion de la journée...

C'est aussi des mini séjours :

• Moutiers-les-Mauxfaits :

- 8 au 12 juillet (enfants nés de 2009 à 2012) avec comme activités accrobranches, O'gliss Park...
- 15 au 19 juillet (enfants nés de 2004 à 2009) avec comme activités Water jump, O'gliss park ...
- 9 juillet : veillée surprise à la Rabatelière (enfants du PS au CP)

• **du 19 au 21 août** : campons au centre ! (enfants nés de 2008 à 2015). Attention, pas d'inscription à la journée possible.

• **du 21 au 23 août** : à Poupet (enfants nés de 2004 à 2009). Parcours aventure en canoë, bivouac...

Et encore pleins d'activités et de sorties... Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 42 30 58 ou petits.loups@wanadoo.fr ou à rejoindre notre page facebook.

> LES SÉNIORS ET LE NUMÉRIQUE

Initiation tablettes

Depuis le début du mois de mai, 9 seniors de la commune s'initient à l'utilisation de la tablette numérique.

Le lundi et le vendredi, à raison de deux heures par cours, ils apprennent le clavier, les icônes, les utilisations possibles d'une tablette. Quand vous lirez cet article, ils auront terminé les vingt heures prévues pour apprendre. Un animateur est présent à leurs côtés pour leur donner tous les conseils nécessaires. Un senior bénévole, inscrit au réseau d'entraide, assiste aussi à chacune des séances d'initiation qui se déroulent à la mairie.



Le groupe des seniors bénévoles du réseau d'entraide a bien pris connaissance des nombreuses demandes relayées par l'enquête du début de l'année et réfléchit aux différentes manières d'y répondre. Il reviendra vers ceux qui ont donné leurs coordonnées après les vacances d'été.

> RÉSIDENCE AU FIL DES MAINES, EHPAD OSMANE DE GUERRY

Jeudi 11 avril, les résidents ont fêté leur première année d'installation

Le nouvel établissement se situe au cœur du lotissement des Mûriers et accueille 73 résidents dans un cadre lumineux et moderne. M. BERTHOU, Directeur des sites de Chavagnes-en-Paillers et St Fulgent, le personnel et les résidents sont revenus ensemble sur la journée du 11 avril 2018, date de l'aménagement dans la nouvelle structure.

Ce premier anniversaire a été l'occasion de partager un savoureux dessert et le verre de l'amitié avec les résidents en fin de déjeuner.



Dans l'après-midi, accompagnés par l'animatrice, un groupe de résidents a brillamment présenté des saynètes humoristiques sur les souvenirs mémorables du déménagement. Chacun a ainsi pu témoigner de son ressenti et du plaisir de vivre à présent dans ce nouvel établissement.

> SÉANCES DE CINÉMA POUR LES SENIORS

Le CIAS propose aux seniors du territoire une séance de cinéma le lundi 7 et mardi 8 octobre, à 15h au «CAMERA 5» de Montaigu.

Tarif: 4 €/pers

Inscription auprès de l'office de tourisme 15 jours avant. Tél. : 02 44 40 20 16

Choix du film non effectué à ce jour => affiche sur l'affichage public de Chavagnes en septembre.



> TELETHON

Edition 2019 du Téléthon

Pour le Téléthon de cette année 2019, plusieurs projets d'animations sont en cours de réflexion : soirée cabaret envisagée le samedi 26 octobre, concours puzzle le samedi 7 décembre et plusieurs randonnées le dimanche 8 décembre. Plus d'informations dans les semaines à venir.

> DON DU SANG

L'été aussi on a besoin de vous !

L'été on peut tout oublier en se laissant aller à son activité préférée : profiter du beau temps, se reposer, faire du sport... tout oublier sauf... de donner son sang !



Santé, Social

> LE SERVICE DE SOINS A DOMICILE

Pour qui ?

Notre service de soins s'adresse :

- aux personnes de plus de 60 ans, dépendantes et/ou en situation de handicap,
- aux adultes de moins de 60 ans en situation de de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Pour quoi ?

Pour accompagner :

- les personnes qui souhaite rester vivre à leur domicile,
- les aidants dans la bienveillance en leur donnant des conseils pratiques,
- les atteintes dues au vieillissement et/ou à la maladie,
- le retour à domicile après une hospitalisation.

Le Service de Soins A Domicile (SSIAD) intervient sur prescription médicale (prise en charge par la sécurité sociale).

Nous intervenons sur les communes de : Bazoges en Paillers, Beaurepaire, La Boissière de Montaigu, La Bruffière, Chavagnes en Paillers, La Gaubretière, Saint Fulgent et Les Landes Genusson

Pour nous contacter : Infirmière Coordinatrice : Mme ROCHEREAU Chantal
Pôle ELISANTE - 16 rue des Arcades - 85 250 Saint Fulgent 02.51.07.73.63



Comment ?

Les INFIRMIÈRES COORDINATRICES :

- > évaluent la perte d'autonomie et établissent un projet de soins individualisé avec la personne accompagnée,
- > encadrent l'équipe d'aides-soignants.

Les AIDES-SOIGNANTS assurent à domicile :

- > des soins personnalisés : hygiène et confort, mobilisations, transferts et habillage,...
- > des conseils en matière de : prévention (alimentation, repos, médicaments, hydratation...), d'adaptation (aide à la mobilisation, stimulation à la marche...), d'amélioration du quotidien...



Culture, sports, loisirs

> COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

Quelques adaptations pour répondre aux demandes des associations et des services



Les joueurs de pétanque, toujours plus nombreux, ont délimité avec des lisses en bois deux terrains supplémentaires qui viennent s'ajouter aux cinq espaces de jeu déjà existants (198,90 €).

La porte du local donnant accès au puits et à l'arrosage automatique va être remplacé (669,16 € TTC)

L'installation d'un coffret électrique extérieur facilitera l'organisation des fêtes autour de la salle omnisports (1 377,73 € TTC)

Dans la salle, les quatre panneaux de basket latéraux, vieillissants et souvent défectueux vont être remplacés par un nouvel équipement neuf (14 217,60 € TTC).



Le club de billard "les Gavroches" s'installe au logis St Joseph

Le logis St Joseph, situé derrière la mairie, accueille déjà l'atelier dessin peinture ainsi que les cours de musique de l'association Promusica. Le club de billard «les Gavroches» recherchait, depuis quelques mois, un nouveau local pour poursuivre et développer son activité. Quelques aménagements et des petits travaux de plomberie et d'électricité ont été nécessaires pour les accueillir dans des conditions satisfaisantes (1 247,67 € TTC). L'activité du club, entraînements et matchs, se déroulera à l'étage du bâtiment. La pièce est suffisamment spacieuse pour accueillir dès à présent 2 billards ainsi qu'un petit espace convivialité. Le club a déjà fait son assemblée générale au logis, et se prépare pour démarrer sa saison, dès septembre, dans ce nouvel espace qui semble les satisfaire.



> BILLARD CLUB «LES GAVROCHES»

Bilan de fin de saison / Nouvelle salle de Billard

La saison vient de se terminer pour le club par de bon résultats sportifs. A noter une évolution importante pour l'association qui va s'installer dans une salle indépendante au Logis Saint Joseph.

Bilan de la saison 2018-2019 :

- En championnat FFB, L'équipe 1 qui évoluait au niveau régional 1 termine championne et accède à la Nationale 3,
- En championnat AFEBAS, l'équipe des Gavroches 3 termine 3^e de son groupe en Départemental 1, même classement pour l'équipe des Gavroches 2.

Le bilan est donc très satisfaisant avec 3 podiums dont un titre régional.

C'était aussi les derniers matchs des équipes évoluant dans le championnat ABEFAS dans les murs du restaurant Le Gavroche. Les équipes évoluaient depuis près de 30 ans dans ce commerce.



2 podiums en individuel pour notre équipe



Le club déménage dans une salle située dans la maison du Logis Saint Joseph. 2 billards y seront installés pour continuer les entrainements et recevoir les matchs AFEBAS.

Si la pratique du billard vous intéresse, vous pouvez vous renseigner par mail : freddy.lebeaupein@wanadoo.fr ou par téléphone au : 07 87 02 07 30

L'équipe de Chavagnes-en-Paillers devant Angers et La Roche-sur-Yon

> COURS DE GYMNASTIQUE 3^E ÂGE

Ils s'adressent aux personnes qui désirent entretenir et améliorer leur autonomie corporelle. Grâce à la prise de conscience par le mouvement et agir ainsi pour ralentir le processus du vieillissement.

Les mouvements variés sont adaptés aux possibilités personnelles. Ils améliorent et préservent l'intégrité et l'autonomie corporelle. Cette activité fonctionne depuis 26 ans.

Les cours ont lieu à la **salle Turquoise les lundis après-midi de 14h30 à 16h30**. Cours du **lundi 2 septembre au lundi 29 juin**.

Renseignements :
Mme Moreau Philomène
Tél: 02.53.07.05.50

> ST LOUIS TENNIS DE TABLE

Fin de saison au tennis de table

Sportivement, le bilan est très positif puisque notre équipe première accède en régional sans aucune défaite.

Pour les autres équipes, le maintien est assuré et des montées sont possibles en 2020.



Equipe première



Titres par équipes jeunes

Chez les jeunes, nous avons engagé 7 équipes. 2 des 3 équipes minimales terminent 2^e.

L'équipe minimales filles termine 3^e de Vendée au challenge inter-club. Et les résultats individuels sont satisfaisants puisque nous avons obtenu plusieurs podiums en compétition.

Cette année le club a aussi obtenu deux labels, le label «acti ping» et «equip ping».

Sur le plan animation, notre tournoi gentleman de janvier a connu une augmentation de joueurs chez les jeunes : 37 le matin. L'après-midi, 52 équipes sont venues s'amuser dans la bonne humeur et la convivialité.

Les 25 et 26 mai, nous avons organisé les titres par équipes jeunes et les 1/4 de finale du championnat par équipes seniors. Ce fût un bon week-end et le comité de Vendée a apprécié la bonne organisation et la convivialité chavagnaise.

Enfin cette année nous étions 87 licenciés, avec un total de 14 féminines. Et oui.. le tennis de table se conjugue aussi au féminin! Alors, si vous souhaitez nous rejoindre, nous faisons une **permanence le 10 août de 10h00 à 12h00**. Vous pouvez également retrouver les informations sur le site internet www.ttchavagnes.fr ou secreteriat037@gmail.com



Culture, sports, loisirs

› FOLKA-DANSE

A Folka-Danse, on y danse, on y joue, on y chante, juste pour le plaisir.

Folka-Danse c'est un atelier d'apprentissage des danses traditionnelles de nos régions ou de l'étranger. C'est aussi, La Grange à Baptiste qui fait revivre des événements des années 1938 à 1945.



Atelier avec les Moulà Gaufrès

La saison 2019/2020 débutera pour l'atelier danse par les portes ouvertes le mercredi soir 11 et le samedi matin 14 septembre. Il n'est pas nécessaire d'avoir des pré-requis, seulement l'envie d'apprendre en se faisant plaisir. Ces séances permettent à chacun de rencontrer les Passeurs de Pas qui présenteront un panel des danses pour l'année. De septembre à la fin d'avril, l'activité de l'atelier est soutenue mais reste un moment ludique et convivial. Comme ces dernières années, certaines séances du mercredi et du samedi seront animées par des amis Passeurs de Pas passionnés.

L'association l'Air de Rien de Bazoges en Pailers propose d'organiser une soirée dansante en partenariat avec Folka-Danse

et des musiciens en scène ouverte, le dimanche 17 novembre, à la salle des Mottais : une occasion de danser dans notre secteur. Sous l'onglet Bedame Trad du site de Folka-Danse vous découvrirez les bals de la région.



Après quelques semaines de vacances, La Grange à Baptiste reprendra les animations dans les EHPAD, A.G. des Clubs et autres associations, avec au choix, deux thèmes; les noces des années 1938 et 1945 et les bals de la Libération. Visitez le site lagrangeabaptiste.com

› AMICALE SAPEURS-POMPIERS CHAVAGNES EN PAILERS

1^{ère} Olympiade

Pour passer un après-midi en équipe ou en famille sous le signe de la cohésion et de la bonne humeur.

Rejoignez-nous le samedi 7 septembre 2019 pour notre première Olympiade.

Notre volonté est de créer un événement festif, ouvert à tous, autour du centre du secours.

Cette première édition, nous la voulons sous le signe du respect, de la solidarité et de la convivialité.

Participation limitée à 16 équipes de 8 personnes sur réservation (40 euros / équipe).

Cet après-midi de jeux sera suivi d'un apéro-concert (musique irlandaise) et d'un repas (9€ / personne).

Venez nombreux.

Réservation auprès de Mickaël ROUGEON :
06.78.42.18.24 / mickael.rougeon@sdis-vendee.fr
Inscription avant le 25/08/2019



› ATELIER DESSIN PEINTURE

Reprise des cours en septembre

Reprise de l'activité la deuxième quinzaine de septembre : les mardi 17 et vendredi 20 septembre 2019



Les inscriptions auront lieu le vendredi 13 septembre au 60 logis Saint Joseph de 16h 30 à 20h (parking derrière la mairie).

Pour tous renseignements, consulter le tableau près de l'atelier ou téléphoner au 06 41 43 71 19.

Culture, sports, loisirs

> SAINT LOUIS HANDBALL

Retour sur la saison 2018/2019

La saison 2018/2019 du SLHB, s'est achevée au terme de l'AG du club (07/06) et, a été marquée par de bons résultats sportifs. En voici les grandes lignes :

Commençons par la performance de nos -10 ans masculins qui après avoir fini deuxième de leur poule, ont joué un match de classement au Vendéspace. Malgré la défaite, nos jeunes finissent



Equipe -10 ans masculine au Vendéspace

4^e du championnat mais garderont en tête l'immense souvenir d'avoir joué dans cette magnifique enceinte sportive.

Nous souhaitons souligner la magnifique deuxième place de notre équipe -12 filles qui pour une première saison à ce niveau termine 2^e de 2^e division départementale et, remporte le tournoi des «Experts» à Chantonay. De bonne augure pour la saison prochaine.

Poursuivons avec l'équipe -14 masculine qui, avec un parcours sans faute, est championne de 2^e division départementale.



Equipe -14 masculine
championne de 2e division départementale

Enfin, saluons notre équipe fanion qui, après un beau parcours en Challenge de Vendée (défaite en 1/2 finale), a terminé le championnat de 2^e division départementale à la 3^e place, synonyme de montée au niveau supérieur.

Merci aux entraîneurs, bénévoles, parents et supporters qui par leurs investissements et encouragements ont fait de cette saison, UNE SAISON EXCEPTIONNELLE.

N'hésitez pas à venir encourager les équipes du SLHB lors de la saison 2019/2020.

Si vous ou votre enfant souhaitez vous inscrire dans notre club (Saint Louis Handball de Chavagnes en Paillers), merci de contacter Anthony BORDRON par mail (anthonybordron.slhb@orange.fr) ou par téléphone au 06-88-37-58-62.

Dates à retenir :

Samedi 22 juin et 13 juillet (9h30 – 12h00) : Permanences pour la signature des licences à la salle de réunion du complexe sportif.

Samedi 31 août : Fête du Handball – Tournoi -18 National masculin + match de gala N2 masculine (affiche à déterminer).

Dimanche 1 septembre : Fête du Handball – Rencontres Parents/Enfants + Loisirs + Matches amicaux pour l'équipe -16 masculine et l'équipe sénior masculine.

> BASE NAUTIQUE DE LA BULTIÈRE

Saison 2019 à la Base Nautique de la Bultière

L'été sera chaud, l'été sera chaud !!!



Un niveau du lac au plus haut, une météo favorable,... Que demander de plus pour venir se détendre et profiter des joies de la glisse à la Base Nautique de la Bultière !!

Cet été, nous vous proposons :

- Locations : canoë, kayak, stand up paddle. De 7 à 19 €. Le mercredi et le samedi en juillet. Sur Réservation.
- Portes Ouvertes : le Dimanche 07 Juillet de 14h à 17h. Venez essayer l'aviron et l'aviron indoor, sport accessible à tous.

Pour la rentrée : découvrez le PASS NAUTIQUE. Le département lance le Pass Vendée Nautique. Il permet aux collégiens de bénéficier de réductions sur les licences sportives et les séances de découverte. Accessible aux élèves des collèges et des classes d'orientation des MFR.

**Renseignements : Base Nautique de la Bultière,
La Petite Grassière, 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
contact@basenautiquebultiere.com - Tél : 06.52.15.72.09**



> COMITÉ DES FÊTES

Retour sur la fête d'La Brioche et cap vers la Sardinade

La nouvelle recette a bien fonctionné !

Vif succès pour cette 1^{ère} édition de la Run Color avec 500 participants. Merci aux organisateurs pour cet après-midi endiablée clôturée par un final explosif !

Puis le dimanche s'en est suivi avec la rando, les concours brioches, gâches et apéro, les courses de tracteurs tondeuses et la nouveauté de cette année, karts à pédales en challenge inter-quartier qui a amusé les grands et les petits.

16^e édition pour la Sardinade !

Des nouveautés encore des nouveautés !

Le lieu va changer, nous aurons le plaisir de vous retrouver pour faire la fête sur le parvis de l'espace Molière (salle du théâtre) avec un super groupe de filles Mariluce et une avant première tout aussi féminine !



Rdv le 13 Juillet pour un apéro mentholé 😊



Aménagement, environnement, urbanisme

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PHASE 2

Une 1^{ère} phase quasiment achevée

Les travaux derrière la Mairie et dans le Jardin des Souvenirs sont quasiment achevés en ce début d'été, avec l'installation des bancs le long des cheminements piétons. Seules les plantations des massifs interviendront à l'automne.



Quels travaux cet été ?

Comme indiqué dans le précédent Trait d'Union, les travaux de la phase 2 dans la rue de Gaulle et sur la place des Arcades, se poursuivront jusqu'à la fin de l'année, avec un maximum de travaux réalisés dans l'été, afin de rouvrir la rue de Gaulle à la circulation pour la rentrée.

Le remplacement par Vendée Eau de la canalisation principale d'eau potable s'est achevé fin juin.

La dépose des trottoirs et la repose de bordures rue de Gaulle est intervenue dans la foulée fin juin-début juillet.

Les mois de juillet et août seront consacrés à la préparation et au coulage des bétons désactivés sur les trottoirs de

la rue de Gaulle, à l'aménagement de la placette entre le bureau de tabac, la cave et le fleuriste, au terrassement du nouveau carrefour d'accès à la Place des Arcades et à l'aménagement de la Place des Arcades entre le Crédit Mutuel et Carrefour.

Dans l'été, les premiers travaux sur la base de la Place des Arcades débiteront avec

la construction de murs de soutènement et la pose d'escaliers pour l'accès vers le jardin des Souvenirs.

Enfin, les travaux de reprise d'enrobés par le Département interviendront en fin d'été. Suivront la mise en œuvre des plateaux au carrefour de la rue des Écoles et de la rue de Petite Maine, ainsi que le marquage au sol et la signalétique.

Accès commerces/services et circulation

Deux priorités guident l'organisation des travaux :

- un accès permanent aux commerces et services doit être maintenu durant les travaux : par conséquent, les travaux les plus gênants de reprise de trottoirs devant leurs façades interviendront uniquement le lundi et des accès véhicule pour le stationnement Place des Arcades seront maintenus en permanence ;
- travailler vite et en sécurité, pour libérer au plus tôt les voies de circulation : par principe, la rue de Gaulle restera ouverte à la circulation à compter du 10 juillet, sous alternant le temps des travaux. Cependant, pour certains travaux demandant l'utilisation de toute la rue, la rue de Gaulle pourra ponctuellement être fermée uniquement en journée. La circulation sera alors de nouveau possible le soir et le week-end pour faciliter les déplacements.

RAPPEL : en zone de travaux, en cas de circulation, la vitesse est limitée à 30 km/h, pour éviter tout risque d'accident.



..... Aménagement, environnement, urbanisme

► HALTE AUX INCIVILITÉS

Animaux domestiques

Trop souvent, des déjections canines sont retrouvées abandonnées dans nos rues et sur les espaces publics. Pour rappel, selon un arrêté municipal de janvier 2008, les chiens n'ont pas le droit de divaguer sur la voie publique et doivent être obligatoirement tenus en laisse. Si des chiens sont trouvés sans surveillance sur la voie publique, ils peuvent être conduits en fourrière aux frais des propriétaires.



Les propriétaires sont aussi tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. N'oubliez pas le petit sac lorsqu'il s'agit de sortir votre animal.

Nuisances sonores

Par principe, toute personne doit veiller à ne pas produire de bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.



Par exception, des dérogations sont autorisées par arrêté préfectoral pour des activités particulières comme le bricolage ou la tonte :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces règles et ces horaires.

Dépôts sauvages

Trop de dépôts sauvages effectués par des usagers peu scrupuleux sont découverts sur la commune. Tout dépôt sauvage découvert entraînera un dépôt de plainte à la Gendarmerie.

Pour rappel, pour limiter les mauvais tris dans les sacs jaunes, ceux-ci sont maintenant numérotés.

Brûlage des déchets verts

Pour rappel, il est interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage ou de taille de haies, les épluchures. Tous ces déchets, considérés comme « déchets ménagers » doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.



ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE

PLUIH du 2 septembre au 4 octobre 2019

Horaires pour la consultation du dossier d'enquête publique

- Lundi : 9h-12h30 / 15h-17h30
- Mardi : 9h-12h30 / 15h-17h30
- Mercredi : 9h-12h30 / 15h-17h30
- Jeudi : 9h-12h30
- Vendredi : 9h-12h30 / 15h-17h30
- Samedi : 9h-12h

Dossier consultable dès fin juillet à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1424>

Dépôt des remarques possible qu'à partir du début de l'enquête.

Dates de permanence du commissaire enquêteur en Mairie :

- Samedi 7 septembre de 9h00 à 12h00
- Mardi 17 septembre de 14h30 à 17h30
- Vendredi 27 septembre de 9h30 à 12h30

Dates de permanence du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts :

- Lundi 2 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 4 octobre de 14h00 à 17h00

► RAPPEL CONCERNANT LE DÉSHÉBAGE SUR LA COMMUNE

L'été arrivant, humidité et chaleur s'entendent pour favoriser la pousse de tous les végétaux, herbes folles et mauvaises herbes comprises. Depuis plusieurs années, les produits phytosanitaires sont proscrits pour préserver l'environnement.

Dans le centre bourg comme dans les lotissements, les services techniques interviennent donc au fil de l'année pour assurer le désherbage des trottoirs, au rotofil, à la main ou encore avec le désherbeur thermique à gaz.

La grande superficie de la commune et son nombre important de lotissements font que tous les quartiers ne peuvent pas être traités dans le même temps.

La campagne s'étale sur plusieurs semaines, en tenant compte du temps nécessaire pour les tontes, l'arrosage ou l'entretien des massifs, et sans compter la repousse qui intervient parfois rapidement après le passage des services.

Aussi, apprenons à vivre avec ces herbes folles un peu plus longtemps qu'avant.

Par ailleurs, chacun peut aussi contribuer à faciliter ce travail d'entretien en nettoyant le trottoir devant sa porte, en arrachant la mauvaise herbe au droit de sa maison ou en fleurissant en pied de mur sa propriété.



Aménagement, environnement, urbanisme

PROGRAMME VOIRIE

La communauté de communes du pays de Saint-Fulgent Les Essarts a passé un marché à bons de commandes concernant les programmes voiries des communes de La Rabatelière, Chavagnes-en-Paillers, Saint-Fulgent, Les Brouzils, Chauché, La Merlatière et Saint-André Goule d'Oie.



Ce marché a été alloté de la manière suivante :

- LOT 1 : Travaux de voirie sur les communes de Bazoges, Chavagnes-en-Paillers, les Brouzils et la Communauté de communes
- LOT 2 : Travaux de voirie sur les communes de Chauché, la Merlatière, la Rabatelière, SAGD et Saint-Fulgent
- LOT 3 : Réparation de voirie au point à temps automatique (PATA)

Suite à la consultation, le groupement SOFULTRAP/EIFFAGE (MIGNE) a été retenu pour les lots 1 et 2 ainsi que l'entreprise VENDEE EMULSION pour le PATA.

Les voiries concernées sont les suivantes :

VC 7	De La Morinière à La Maison Rouge	2197 ml
VC 6	De La Prévoisière à La Ménardière	870 ml
VC 2013 et 502	Le village de La Prévoisière	444 ml et 318 ml
VC 1109	Les Versennes	152 ml
VC 112	Les Huctières	815 ml

Le montant total du marché pour Chavagnes se décompose comme suit :

LOT 1	EIFFAGE – MIGNE	199 810,80 € TTC
LOT 2	VENDEE EMULSION	11 328,00 € TTC
TOTAL		211 138,80 € TTC

Les travaux de voirie s'effectuent à partir du 10 juin et le PATA se fera à la fin du mois d'août.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4 axes principaux de travail en ce moment pour notre commission : la finition du Pluih (avec notamment la révision des différentes cartes), la réflexion sur les « dents creuses » au sein des lotissements existants (avec des réunions publiques par secteur concernés), l'élaboration du futur lotissement des Figuiers (les lots des Mûriers étant quasiment tous vendus à ce jour) et enfin les différents aménagements environnementaux, dont le Pré de l'Ane.



Chacun a pu remarquer que le préau de cet espace a été refait à neuf ! Après l'avoir démonté pour qu'il ne reste que sa charpente et sa dalle béton, il a fallu d'abord renforcer en quelques points son ossature, puis changer son bardage et sa toiture.

Équipé d'un sanitaire public, d'un point d'eau et de l'alimentation électrique, cet espace va pouvoir participer à la mise en valeur de tout ce secteur.

C'est un lieu de vie à partager qui ne fait pas l'objet de réservation.

Toujours en ce qui concerne l'environnement, les résineux de l'espace départemental des rives de la Petite Maine, gérés conjointement par la commune et le Département, sont depuis pas mal d'année maintenant source de soucis pour leurs riverains, surtout par la présence récurrente de chenilles processionnaires du pin. Le Département nous a avisé que ces pins allaient être abattus, sur les critères suivants :



- Le Département a décidé de procéder à ces travaux d'exploitation forestière car le boisement résineux était arrivé à maturité.
- Les bois extraits sous la forme de billes de 4/5 m seront entreposés dans un premier temps sur le parking départemental, afin d'être repris en fin d'exploitation par l'entreprise ValDefis. Ils serviront à alimenter une filière bois de chauffage locale.
- Il s'agit de manière connexe d'une opération de gestion écologique de la part du Département et de la commune dans le but de favoriser la biodiversité; l'objectif du Département et de la commune étant de diversifier les habitats naturels sur ce site et de favoriser l'implantation d'une flore plus variée.
- Un suivi et une gestion environnementale de ce nouveau biotope seront assurés par le Département et la commune, afin de limiter par exemple les repousses d'acacias ou l'enfrichement des zones dégagées.

> BIENVENUE À

FIVE english

Laure HERBRETEAU, auto-entrepreneur, vient de créer son entreprise «FIVE english» depuis le 1^{er} avril dernier. Elle propose des ateliers d'anglais à domicile.

A travers FIVE english, Laure HERBRETEAU souhaite faire apprendre l'anglais de manière ludique (sous forme de scénettes, jeux de rôle et vidéo) aux enfants mais aussi aux adultes. Des ateliers, autour d'activités de jardinage, cuisine, bricolage, théâtre, jeux sont proposés pour développer la compréhension et la maîtrise de l'oral. L'objectif étant de parler anglais pour communiquer plus facilement (pas de grammaire). Ils peuvent aussi répondre à des besoins comme par exemple se préparer pour partir en voyage à l'étranger. Ces ateliers s'effectueront par groupe de 6 à 8 personnes,



selon les tranches d'âge : enfants de 3 à 11 ans, ados de 11 à 15 ans et adultes et seront d'une durée de 1 h à 1 h 30. Ils auront lieu le mercredi (horaire à préciser), sur inscription à l'année, à partir de septembre 2019, au domicile de Laure HERBRETEAU. Des ateliers seront aussi organisés durant les vacances scolaires.

Informations et inscriptions : Laure HERBRETEAU - 06.25.59.13.28 - 32 Le Cormier - Chavagnes-en-Paillers
ou par mail : contact@five-english.com - [f @FiveEnglishAcademy](https://www.facebook.com/FiveEnglishAcademy)



La Boîte à Métal

Fabien GUIBRETEAU et Guillaume RECOQUILLÉ se sont suivis pendant leurs études du BEP jusqu'au BTS construction métallique

Après différentes expériences dans plusieurs entreprises en tant que dessinateur en bureau d'études, chargé d'affaires, ils ont décidé de s'associer pour créer « une métallerie serrurerie » fabrication d'escaliers, garde corps, pergola, carport et meubles métalliques pour professionnels et particuliers.

L'activité a démarré en décembre 2018 à la pépinière d'entreprise de la promenade.

Guillaume RECOQUILLÉ 06 65 79 42 91 - Fabien GUIBRETEAU 06 62 26 45 05 - contact@laboiteametal.com
Pépinière d'entreprises - Parc d'activités de la Promenade - 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS

Infos pratiques

> LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50 ou 20.60) / mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Infos pratiques

> ÉTAT-CIVIL

Félicitations aux parents de

28 décembre 2018..... HATT Giulia
 24 mars 2019..... MONTIER TRILLOT Solan
 11 avril 2019..... PICHODO Mila
 24 avril 2019..... MUSSET Adam
 28 mai 2019..... PAVAGEAU Daphné
 2 juin 2019..... DENIS MERAND Eliott
 26 juin 2019..... MAINDRON Lou
 27 juin 2019..... SEMET Anaé



Tous nos vœux de bonheur à

4 mai 2019..... ALLAIN Guillaume et HERVOUET Mélanie
 11 mai 2019..... PAJAUD Isabelle et BILLAUD Florent
 8 juin 2019..... LANNAUD Emilie et NGUYEN Marc

Toute notre sympathie aux proches de

20 mars..... MARAIS Jacques
 27 mars..... JAUD Albert
 10 avril..... ROBIN Gustave
 23 avril..... MARTINEAU Camille
 28 avril..... AMIAUD Marie
 14 mai..... CLOUTOUR Thérèse
 21 mai..... BUET Paulette
 27 mai..... LOISEAU Cécile



Si vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un parent figure dans le bulletin, veuillez en informer le service d'État-civil de la Mairie.

> HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h30 / 15h - 17h30
- Le jeudi : 9h - 12h30

La mairie sera fermée les après-midis du 5 au 16 août 2019 et le samedi matin du 13 juillet au 24 août inclus.

> HORAIRES D'ÉTÉ DE L'AGENCE POSTALE

À partir du 8 juillet et jusqu'au 31 août 2019

9h – 12h du mardi au samedi

Fermeture annuelle du lundi 5 août au lundi 19 août inclus

Ré ouverture le 20 août 2019 et fermée le samedi 24 août

> PERMANENCE JURIDIQUE

Une nouvelle permanence juridique s'ouvre sur St Fulgent dans les locaux de la Communauté de Communes, information dans les domaines de la vie quotidienne : démarches administratives, aides sociales, adresses utiles.

La permanence assurée par la juriste du CIDFF 85 aura lieu un jeudi matin par mois, prendre rendez-vous au préalable au 02 51 08 84 84

Dates prochaines permanences :

- Jeudi 12 septembre 2019
- Jeudi 14 novembre 2019
- Jeudi 10 octobre 2019
- Jeudi 12 décembre 2019

De 9h 30 à 12h30 - À la Communauté de Communes, 2 rue Jules Verne - 85250 SAINT FULGENT (Rdv gratuit et confidentiel).



> MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus* colonise progressivement le territoire métropolitain depuis 2004. Il est le vecteur

potentiel d'arbovirus, comme le chikungunya, la dengue ou Zika. Quelle est la surveillance mise en place et comment éviter sa prolifération ?



Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?

Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

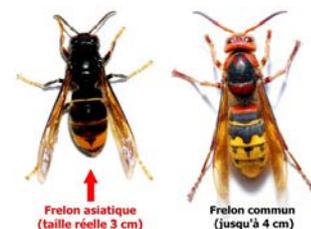
Rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

L'EID Atlantique a également développé l'application smartphones iMoustique.

> LE FRELON ASIATIQUE

Plan d'action du Conseil Départemental de la Vendée.

Pour tout signalement de nids, expertise avant destruction, liste des entreprises compétentes, demande de renseignements : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de La Vendée (FDGDON de la Vendée allée des Druides 85000 La Roche sur Yon ☎ 02.51.47.70.61

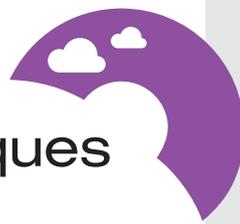


Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, certaines collectivités ont mis des actions en place afin d'en faire bénéficier les usagers demandeurs.

La FDGDON a un rôle d'expertise afin de confirmer ou non qu'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques.

Pour cela, il est possible de faire une expertise à distance en envoyant une photo du nid. En cas de doute, les techniciens peuvent se déplacer mais en général les photos suffisent.

Après délibération, le Conseil communautaire propose de subventionner la destruction des nids de frelons à hauteur de 50% d'un montant de dépense plafonné à 100 € TTC, soit un montant de subvention maximum de 50 €. Les bénéficiaires de cette subvention sont les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises...).



Infos pratiques

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule

> DÉCHETTERIE

A partir du mercredi 3 avril 2019, les déchèteries de Saint-Fulgent et de Chavagnes-en-Pailliers ouvriront également **le mercredi matin de 9h à 12h.**

Horaires d'ouverture des déchèteries

SAINT-FULGENT
Lundi : 10h-12h 14h-18h
Mardi : fermé
Mercredi : 9h-12h 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h 14h-18h

CHAVAGNES-EN-PAILLIERS
Lundi : 10h-12h 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h 14h-18h
Jeudi : fermé
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h 14h-18h

ST-FULGENT LES ESSARTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour bien supporter un épisode caniculaire, chacun est invité à prendre des précautions et à être attentif à son entourage, notamment les personnes les plus fragiles, enfants et personnes âgées.

Si des personnes fragiles souhaitent être inscrites sur le fichier communal des personnes à contacter en cas de canicule, merci de s'inscrire directement ou par l'intermédiaire d'un proche auprès de l'accueil de la Mairie.

En cas d'épisode caniculaire, merci de bien respecter les consignes suivantes et de veiller régulièrement à l'état de santé de vos proches les plus sensibles.



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE ADAPTER

AGRANDIR SURELEVER

REHABILITER DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com

Architecte - Vendée: architecture et urbanisme (recto photo haute)
Architecte - TIC: architectes et urbanistes (recto photo basse)
Architecte - Atelier Id'ée Architecture (verso)
Photographe - François DANIAET



Infos pratiques

› DES ALGUES BLEUES DANS NOS RIVIÈRES ?!

Vous avez sans aucun doute dû observer l'été dernier que nos rivières avaient changé de couleur ?! En cause, des algues bleues appelées aussi cyanobactéries qui se sont développées de manière explosive de juin à octobre tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise de Clisson jusqu'à la Loire. Ceci est un phénomène naturel pour ces bactéries naturellement présentes dans les cours d'eau et plans d'eau mais qui sont susceptibles de proliférer excessivement dans certaines conditions (on parle alors de « blooms »). Ces algues aiment tout particulièrement les eaux calmes et stagnantes et riches en nutriments (le phosphore en particulier) et se développent encore mieux quand la température de l'eau est élevée.



Il ne faut pas les confondre avec les simples lentilles d'eau surtout présentes en surface. Les cyanobactéries, elles se développent sur toute la colonne d'eau donc en profondeur et donnent une couleur bleutée ou verdâtre. Selon l'importance du phénomène l'eau, de la rivière devient très trouble voire opaque et montre des aspects du type « soupe de brocolis » ou « purée de pois ».



Beaucoup d'habitants, riverains, promeneurs ou kayakistes nous ont interpellés en été 2018 et se demandaient si la rivière était polluée et si elle présentait un risque pour la santé.

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées, etc.). C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de précaution lors de fortes proliférations de ces algues dans nos rivières et plans d'eau car nous ne pouvons prévoir leur libération de toxines.

Les précautions à prendre :

- n'ingérez pas d'eau et ne consommez pas de poissons pêchés dans des eaux présentant des blooms (même après cuisson ou congélation),
- en cas de pratique d'une activité nautique, ne pratiquez pas dans les zones présentant de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche, prendre une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyer les équipements,
- en cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec l'eau de la rivière impactée, consultez rapidement un médecin.

Il est conseillé d'éloigner les jeunes enfants plus sensibles en cas de pollutions. Et mieux vaut tenir vos animaux domestiques en laisse pour éviter le contact cutané ou l'ingestion d'eau ou d'algues.

La nouvelle apparition de blooms de cyanobactéries cet été n'est pas prévisible mais il semble important que nous soyons tous bien informés de la possibilité de propagation de ces algues et des mesures de précaution à prendre. En cas de phénomène identique, la mairie assurera une information sur site, en mairie et sur son site internet : des panneaux d'affichage et un document d'informations ont été transmis par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise pour assurer cette sensibilisation et information de l'ensemble des habitants.

Pour toute question complémentaire ou information supplémentaire, retrouvez au lien suivant ces éléments sur le site www.sevre-nantaise.com / <https://www.sevre-nantaise.com/dossier/les-cyanobacteries-habitantsdu-bassin-versant>.



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise

eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com

Tél : 02 51 80 09 51 | Fax : 02 51 80 50 11

› BAINADE INTERDITE EN RIVIERE

Suivant l'arrêté municipal n° 2019 126, pour des raisons de sécurité et de santé des usagers, les baignades en rivière sont interdites.

> NOUVEAUTÉ : ACCÈS À INTERNET PAR THD RADIO

Notre commune est éligible au THD Radio ! Une nouvelle solution pour tous les particuliers et entreprises ne disposant pas d'un accès internet performant.

En attendant le déploiement du réseau de fibre optique sur l'ensemble de la Vendée d'ici 2025, Vendée Numérique met en œuvre un réseau Très Haut Débit Radio (THD Radio) de nouvelle génération. Ce nouveau réseau, complète les technologies existantes (ADSL - 4G fixe - satellite) par une solution fiable d'accès à internet pour tous les habitants ne disposant pas d'une connexion aujourd'hui performante.



C'est quoi le THD Radio ?

Cela fonctionne comme un réseau 4G mais, à la différence d'un réseau mobile, cela permet des usages d'internet fixes uniquement à son domicile, avec des débits jusqu'à 30 Mb/s et des services de téléphonie, de TV et d'internet illimité, comme avec une box classique ADSL.

Qui peut bénéficier de cette nouvelle technologie ?

Tous les particuliers, entreprises ou services publics peuvent en bénéficier, sur le périmètre d'intervention de Vendée Numérique. Pour vérifier son éligibilité à partir de son adresse, Vendée Numérique propose une carte interactive sur le site www.vendeenumerique.fr (éligibilité à confirmer par l'opérateur).

Attention, dans les vallées ou en zone urbaine avec des immeubles importants, tout le monde n'est pas éligible (cf. carte des zones éligibles à Chavagnes ci-dessous).



Comment installer le THD Radio à son domicile ?

Vendée Numérique a installé sur le territoire vendéen 23 sites d'émission THD Radio. Pour recevoir les flux THD Radio émis par ces antennes :

- 1- Contacter un opérateur THD Radio. La liste des opérateurs proposant des offres THD Radio est disponible sur le site www.vendeenumerique.fr, rubrique Opérateurs ;
- 2- Souscrire à un abonnement, avec des tarifs proposés à partir de 30 € et qui varient selon le niveau de services choisi ;
- 3- Faire installer par un technicien agréé, par l'intermédiaire de l'opérateur choisi, une antenne de réception sur son habitation (coût estimé entre 50 et 150 €, selon les fournisseurs d'accès et l'éligibilité au dispositif d'aide de l'Agence du Numérique en cas de débit actuel inférieur à 8 Mb/s) ;

- 4- Installation d'une prise par le technicien dans le domicile pour raccorder la box fournie par l'opérateur.

Cette solution THD Radio peut remplacer l'abonnement ADSL car elle propose les mêmes services, avec des débits qui peuvent être supérieurs à ceux proposés parfois en zones rurales.

La solution THD Radio ne remplace pas l'abonnement de téléphonie mobile car elle s'utilise uniquement à domicile. Cependant, certains opérateurs THD Radio proposent aussi des abonnements mobiles associés à l'abonnement THD Radio.

En savoir plus :

La page sur le THD Radio sur le site Vendée Numérique : <https://bit.ly/2WOHjRd>

Le THD Radio expliqué en vidéo et en 3 minutes sur le site Vendée Numérique : <https://bit.ly/2L6fqSL>



Infos pratiques Agenda

JUILLET

13 Comité des Fêtes Bal populaire et Sardinade *Espace Molière*



AOÛT

23 Jazz à la Déderie Jazz à la Déderie *La Déderie*

30 Accueil de loisirs "Les P'tits Loups" Pré-rentree centre de loisirs Les P'tits Loups *Espace St Joseph*

31 Saint Louis Handball Fête du Hand *Complexe Sportif*

SEPTEMBRE

1^{er} Saint Louis Handball Fête du Hand *Complexe Sportif*

7 Association des 5 Fontaines Soirée brochettes au pressoir *Le pressoir du Cormier*

7 Amicale Pompiers Olympompiade *Centre de secours*

7 et 8 Basket BCCFV Fête de lancement de la saison 2019/2020 *Complexe Sportif*

14 et 15 Journées du Patrimoine

22 Accueil de loisirs "Les P'tits Loups" Rando familiale d'orientation - 5 km *bourg de Chavagnes*

26 EFS Pays de le Loire Don du sang *Salle Émeraude*

26 Amicale Jules Verne Assemblée générale *Ecole Jules Verne*



OCTOBRE

6 Amitiés Chavagnaises Concours de belote *Salle Émeraude*

11 Comité des Fêtes Assemblée Générale *Petite Salle Emeraude*

15 Mairie / Comité des Fêtes Réunion des associations Préparation calendrier manifestations *Mairie*

20 Les Amis de l'Orgue Concert *Église*

27 Amitiés Chavagnaises Soirée dansante *Salle Émeraude*

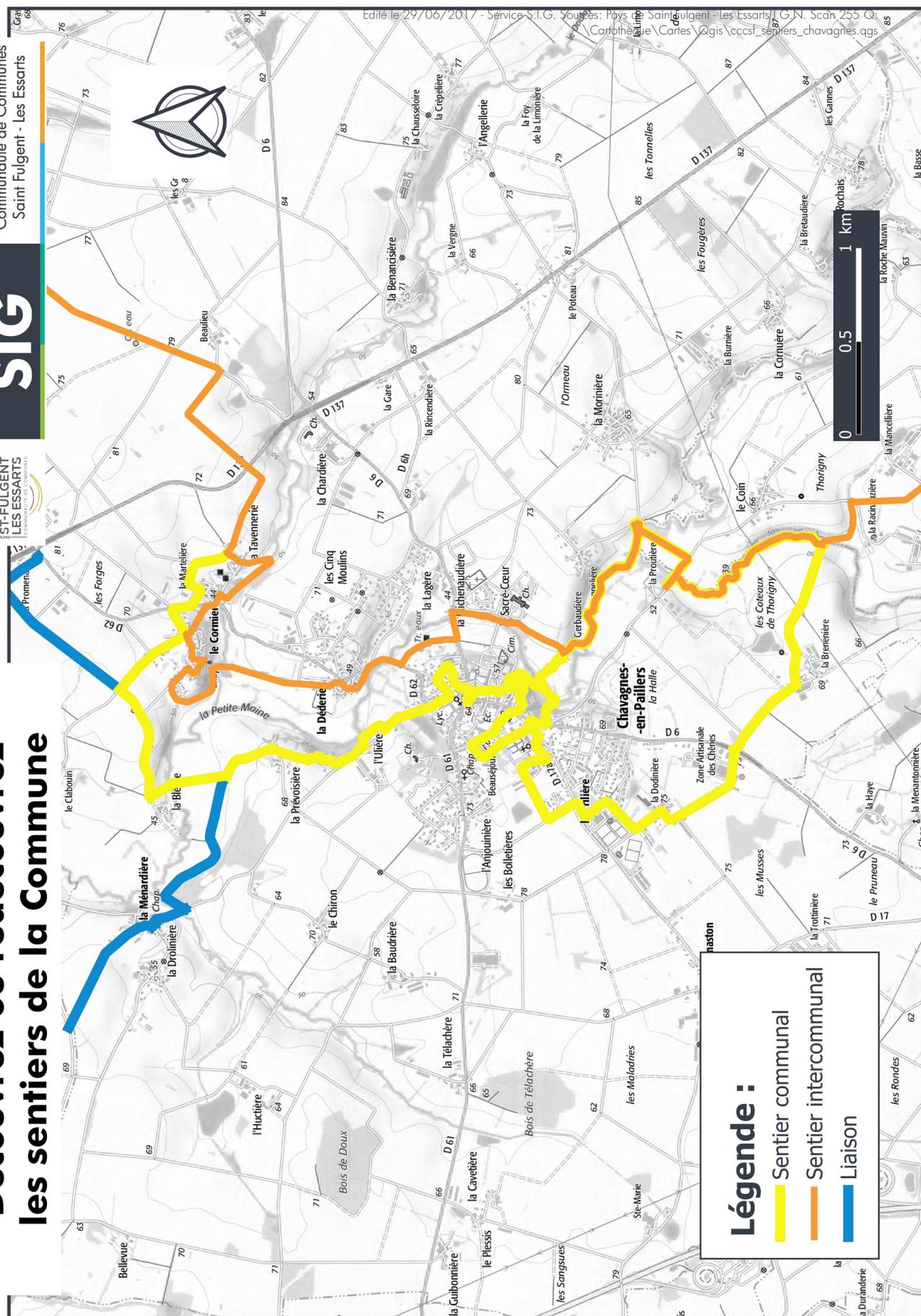
Retrouvez toutes les informations détaillées des manifestations sur le site internet : www.chavagnes-en-pailleurs.fr

Découvrez ou redécouvrez les sentiers de la Commune



SIG

Communauté de Communes
Saint Fulgent - Les Essarts



Légende :

- Sentier communal
- Sentier intercommunal
- Liaison

Infos pratiques





LES SENTIERS DE RANDONNEES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil d'exploitation de l'office de tourisme du Pays de St Fulgent-
Les Essarts vous présente les nouvelles règles de balisage des
sentiers**

Dans un souci d'harmonisation du balisage des sentiers du territoire, le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme recommande de suivre les préconisations de la FFR (Fédération Française de la Randonnée) et du CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) pour les sentiers PR (Promenade et Randonnée) : balisage des sentiers en jaune, les liaisons en bleu, en respectant le gabarit de 8 cm et le tracé dans un sens.

Afin de garantir la qualité des itinéraires de randonnée, des marcheurs bénévoles ont suivi deux jours de formation du CDRP sur l'orientation, l'utilisation des outils et des techniques préconisées dans la Charte officielle du Balisage et de la Signalisation.

Afin d'anticiper l'entretien paysager des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, toutes les associations organisatrices de randonnées et de marches gourmandes sont invitées à contacter l'Office de tourisme du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts, en amont de leur événement à l'adresse suivante : tourisme@ccfulgent-essarts.fr

MAIRIE

2 place des Justes - BP 12
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
Tél. : 02.51.42.21.06
Fax : 02.51.42.28.37
contact@mairie-chavagnes-en-paillers.fr

www.chavagnes-en-paillers.fr

